

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>22/05/2014</u>	Dossier complet le : <u>23/05/2017</u>	N° d'enregistrement : <u>2017-2506</u>

### 1. Intitulé du projet

Reconstruction, restructuration et agrandissement d'une serre maraîchère

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCA Les Jardins Réunis

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

OLIVON Vincent, co-gérant

RCS / SIRET

3 2 5 | 8 2 7 | 2 9 3 | 0 0 0 | 2 9

Forme juridique

Société civile

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 39	Destruction/reconstruction, avec extension de serre, d'une surface totale de 2.6 ha IOTA 2.1.50

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCA Les Jardins Réunis souhaite démolir 1.6 ha de serres (construites en 1975/1976 et 1988) et de locaux technique pour reconstruire 2.5 ha de serres et déplacer les locaux techniques. Le projet est lié à la vétusté des serres. Il s'agira d'un ensemble de chapelles rattachées les unes aux autres, composées d'une ossature métallique en acier galvanisé et de panneaux en verre. Le projet se situe sur la commune d'Aizenay, lieu-dit La Petite Marronnière, 29 rte de Martinet.

L'ensemble sera composé de 52 chapelles de 115 m de long maximum. Toutes auront une largeur de 4.5m et une hauteur de 7m chéneau et 7.80m au faitage.

Cette structure sera exclusivement destinée à la culture maraîchère.

Les eaux de pluies seront rejetées dans un bassin de rétention (étang existant à adapter aux nouvelles surfaces). Elles seront tamponnées avant rejet dans le milieu naturel.

Les serres existantes sur l'exploitation ont toutes été construites avant le 1er juin 2012, la dernière serre a été construite en 2006.

#### 4.2 Objectifs du projet

Modernisation du parc de serres de l'exploitation avec pour objectif la réduction de la consommation énergétique par unité produite, la réduction de la pénibilité au travail et élévation du potentiel économique :

- économie d'énergie : -30 % car les serres seront plus étanches (structure + mise en place d'écrans thermiques avec bardage en panneaux isolants : polycarbonate alvéolaire translucide et panneaux "sandwich"). Les serres à créer seront équipées d'un système innovant pour le contrôle climatique réduisant en particulier le besoin en chauffage pour la déshumidification et un recyclage de l'air chaud dans les strates supérieures (normalement perdu par convection dans des serres anciennes).
- nouvelle serre plus lumineuse donc plus d'activité photosynthétique des plantes permettant un accroissement des rendements
- le projet permettra en outre, par un meilleur contrôle du climat, la poursuite du développement du biocontrôle pour une diminution des produits phytosanitaire (objectif zéro, pour une gamme de légumes garantis sans pesticides).
- économie d'eau : par récupération des eaux pluviales, qui aujourd'hui ne sont que tamponnées, et mise en place de la récupération des eaux de drainage d'arrosage des plantes (le hors-sol permettant de canalisé ce drainage pour recyclage).

La mise en place d'éclairage est envisagée. Cela permettra d'augmenter la période de production tout en améliorant la qualité de la production. Si l'éclairage est mis en place des écrans d'occultation seront mis en place afin de limiter au maximum les impacts. Ce projet associé à la nouvelle serre permettrait de pérenniser l'emploi : moins de saisonniers et plus d'emploi permanent.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux devrai<sup>nt</sup>s étaler de juin à décembre 2018 et seront réalis<sup>és</sup> en une seule phase.

Les travaux consisteront en :

- Démolition des serres et locaux techniques existants
- Aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales
- Terrassements pour l'adaptation de la parcelle
- Implantation et scellement des poteaux de structures
- Montage des structures métalliques (poteaux, arceaux, renforts)
- Couverture par vitrage
- Mise en place des évacuations d'eaux pluviales (gouttières, collecteurs, raccordement bassin)
- Installation des équipement d'irrigation
- Construction du local technique

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Culture maraîchère : concombres et tomates. Mise en place de variété plus résistantes et de stratégies de lutte biologique (ou biocontrôle), diminuant l'utilisation de produit phytosanitaire.

Irrigation sans nouveau prélèvement : récupération des eaux pluviales et des eaux de drainage, avec pour objectif la diminution des prélèvements effectués dans le forage de l'exploitation.

Les étangs existants seront aménagés afin de servir de stockage et rétention (actuellement uniquement rétention).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0), en cours de réalisation.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'assiette (surface parcelle cadastrale concernée) :	7.7 ha
Surface d'emprise au sol de la serres :	2.6 ha
Hauteur au faîtage :	7.80 m
Hauteur au chéneau :	7 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

29 route de Martinet  
85190 AIZENAY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1° 36' 47" W Lat. 46° 43' 36" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La serre a démolir a été construite en 1975/1976 et agrandie en 1988.  
La dernière serre construite sur l'exploitation date de 2007.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité des deux sites édifices inscrit Monuments Historiques, présents sur la commune.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à plus de 18 km à l'ouest du site en projet (ZPS Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay et ZPS et ZSC Marais Breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Irrigation des cultures. Le site est déjà irrigué. Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre déblai/remblai devrait être respecté.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont occupés par des serres ou des zones de stockage transitoires de déchets verts pour compostage. Ils ne présentent donc pas d'intérêt écologique particulier. Les haies en bordure de parcelle sont conservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles ont une vocation agricole et conservent cette vocation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en zone de sismicité modérée (zone 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera accessible pour les engins agricoles et les véhicules de l'entreprise, comme actuellement. La SCA est en cours de discussion avec la commune afin de créer un nouvel accès à son site depuis la RD978. Cet accès permettrait, en particulier aux PL, de ne plus accéder au site depuis la RD55 (proximité de lotissement). Cette voie serait créée par la SCA en terrain privé, elle présenterait une longueur d'environ 450m, elle serait construite en parallèle d'un chemin existant bordé de haies qui seront conservées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ces nuisances seront temporaires, les périodes de fonctionnement s'échelonneront en journée. Impact lié aux engins agricoles, mais cet aspect est préexistant, l'impact ne sera pas amplifié voire diminué (remplacement d'engins à moteur thermique par des véhicules électriques)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux ( terrassement ) pourra engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les serres pourraient être éclairées. Dans ce cas elles seront équipées d'écrans d'occultations.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>CO2 à partir de la chaufferie utilisé pour l'enrichissement nutritif des plantes en serre. Les serres sont actuellement chauffée par une chaudière à condensation et par cogénération. Cela représente 400 kWh/m2/an. Incidence positive du projet : meilleure isolation des serres : double écran thermique (thermique+occultation), qui permettra des économies d'énergies.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets concernent les eaux pluviales de ruissellement sur les serres. Un dossier loi sur l'eau est en cours de réalisation. Les eaux pluviales seront tamponnées dans une bassin de stockage et rétention, avant rejet dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier produira des déchets. Les déchets seront éliminés suivant leur classement (inerte, banal...).</p> <p>Le béton des serres existantes sera concassé sur place pour réutilisation ; l'aluminium, l'acier et le verre seront recyclés par des filières adaptées.</p> <p>Déchets verts : orientés vers des plateformes de compostage.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La gestion des eaux pluviales sera assurée par l'aménagement des étangs existants. Le volume de rétention sera dimensionné pour des pluies décennales, sur la base d'un débit de fuite de 3l/s/ha, conformément aux préconisations du SDAGE Loire Bretagne.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspondant à une démolition de serres (construites en 75/76 et 88) et des locaux techniques puis reconstruction d'une serre et de locaux techniques. La nouvelle serre sera plus grande (environ +1ha). Au vu des usages actuels du site (serre, local technique, zone de stockage) la nature et l'usage du sol reste inchangé ; au vu de l'absence de zone protégée sur le site et que les principaux impacts se feront sur le milieu aquatique (augmentation du ruissellement lié à l'imperméabilisation) tout en réduisant les prélèvements en eau (forage) par une meilleure réutilisation des eaux pluviales, il semble que le dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau suffira à décrire et répondre de façon adéquate et proportionnelle à l'impact du projet. De plus, le projet assurera la continuité de l'activité de maraîchage existante tout en intégrant de nouvelles techniques permettant une réduction de la consommation énergétique, le recyclage des eaux d'irrigation.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AIZENAY

le, 22 mai 2017

Signature



dessus

